



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 17 juillet 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE LA PREMIÈRE RÉDUCTION DES TAUX D'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS DEPUIS 2008

Après que le Conseil d'indemnisation ait recommandé une augmentation des taux, l'examen de l'administration a déterminé qu'aucune augmentation n'était nécessaire, ce qui aide les entreprises de New York à rester concurrentielles

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que pour la première fois en quatre ans, les employeurs de l'État de New York verront une réduction des taux d'indemnisation des travailleurs. Le Gouverneur a exigé que la recommandation d'origine soit reconsidérée afin de trouver des façons de réduire l'augmentation proposée.

Les taux des souscripteurs connaîtront en fait une baisse de 1,2 % - la première réduction depuis 2008. Le Gouverneur a également annoncé que les dernières mesures de la loi sur la réforme de l'indemnisation des travailleurs de 2007, qui assure les augmentations nécessaires des primes aux travailleurs blessés et la réduction des coûts des entreprises, ont été entièrement mises en oeuvre par l'État. La réduction des taux et la mise en oeuvre accélérée des réformes sont le résultat des efforts de l'administration du Gouverneur au cours des 18 derniers mois pour moderniser le système d'indemnisation des travailleurs, améliorer son efficacité et réduire le gaspillage.

« Afin de créer des emplois et de remettre l'économie de l'État sur les rails, il est essentiel que les entreprises de New York gardent une position concurrentielle pour réussir sur le marché mondial, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Durant des années, le système d'indemnisation des travailleurs a coûté trop cher aux entreprises et s'est avéré inefficace pour les travailleurs blessés. Grâce aux nouvelles mesures mises en oeuvre par l'État et à nos efforts continus pour travailler de pair avec les entreprises et les communautés de travailleurs, nous continuerons de nous concentrer à la création d'un système fonctionnant et pour les employeurs, et pour les employés. »

Cette année, le Conseil sur les taux des primes d'assurance de New York (New York Compensation Insurance Rating Board), une organisation de service non gouvernemental, a recommandé une augmentation des coûts dans leur dossier sur les coûts des sinistres annuels. Après l'examen de toutes

French

les demandes et soumissions écrites, l'administration a estimé que l'augmentation des taux n'était pas nécessaire. Résultat de cette décision, les taux d'indemnisation des travailleurs diminueront lors de l'année d'assurance qui s'en vient. Les taux sont déterminés sur une base annuelle et prennent en compte une variété de facteurs, incluant, mais sans s'y limiter, l'expérience sur le marché, la mise en oeuvre de mesures de réduction des coûts et la mise en oeuvre de nouvelles politiques et procédures.

Benjamin M. Lawsky, le superintendant des Services financiers, a déclaré : « Sous l'égide du Gouverneur, New York a pris d'importantes mesures qui, au bout du compte, profiteront aux assureurs des travailleurs, aux plaignants individuels et aux entreprises, petites et grandes, partout dans l'État. Alors que de nombreux États coupent les vivres des systèmes d'indemnisation des travailleurs, New York travaille pour continuellement améliorer le sien, et ce, au profit des employeurs et employés. C'est la bonne décision, et elle vient au bon moment. »

La décision du DFS était en partie due à divers développements modifiant l'horizon des indemnisations des travailleurs, dont l'achèvement des réformes sur la question. L'an dernier, le Gouverneur Cuomo a dirigé le Conseil d'indemnisation des travailleurs pour se prononcer sur les composantes des réformes et mettre en oeuvre les clauses extraordinaires. Bien que des économies entraînées par les réformes furent immédiatement réalisées par les entreprises, la mise en oeuvre des mesures les soutenant s'est faite lentement. Le 1er janvier 2012, la parution des Directions pour déterminer la rentabilité des infirmités permanentes et des pertes salariales ainsi que l'adoption récente des règlements du réseau de diagnostic ont marqué l'achèvement de la réforme.

Ayant terminé le processus pour déterminer le plafond du nombre d'années de versement de certaines primes, instaurer des directions en matière de traitement médical et améliorer le calcul de la rentabilité de la perte salariale, le Conseil d'indemnisation des travailleurs se concentrera à présent à la création de directions complètes pour le traitement de la douleur chronique et la modernisation de ses systèmes utilisant la technologie et les meilleures pratiques de l'industrie pour accélérer le versement des primes, améliorer les services aux travailleurs blessés et réduire le gaspillage, la fraude et les abus des employeurs, fournisseurs en soins de santé et employés du système.

Mario Cilento, président de l'AFL-CIO de l'État de New York, a déclaré : « La priorité du Mouvement des travailleurs face à la réforme d'indemnisation des travailleurs de 2007 était d'assurer que les travailleurs subissant une blessure ou contractant une maladie au travail reçoivent à temps les traitements dont ils ont besoin et les primes nécessaires à ce qu'ils se soutiennent eux-mêmes. La réforme a mené à l'indexation des primes des deux tiers des salaires hebdomadaires moyens de l'État, pour que les travailleurs blessés ne souffrent plus jamais de l'érosion de leurs primes en raison de l'inflation. Je remercie le Gouverneur Cuomo, qui a finalement mis en oeuvre ces réformes, assurant ainsi que les taux des primes restent indexés et que les travailleurs blessés reçoivent les soins essentiels. L'AFL-CIO de l'État de New York continuera de travailler avec l'administration pour faire en sorte que le système soit bien financé et bien géré afin de servir les travailleurs blessés et payer leurs primes. »

Heather Briccetti, présidente et première dirigeante du Conseil des affaires de l'État de New York, a déclaré : « Les mesures législatives de 2007 étaient un effort de bonne foi pour équilibrer les augmentations, réduire les coûts des employeurs et améliorer l'administration des demandes. Cinq ans après les réformes de 2007, nous devons évaluer ses impacts réels sur les primes et les coûts. Les coûts de la couverture de l'indemnisation des travailleurs restent une importante question en matière de concurrence pour les entreprises de l'État de New York, et il nous tarde de travailler avec l'administration et les autres intervenants sur les prochaines mesures pour améliorer le système. »

Robert Beloten, président du Conseil d'indemnisation des travailleurs, a déclaré : « Avant la réforme, les primes de perte salariale étaient insuffisantes pour les travailleurs blessés alors que le système encourait des coûts médicaux et d'indemnisation incontrôlables. Le système n'était pas viable et ne fonctionnait ni pour l'employeur, ni pour le travailleur blessé. En travaillant avec les entreprises et la main-d'oeuvre, nous avons commencé à rendre le système plus viable. Nous continuerons de travailler avec nos intervenants clés pour améliorer le versement des primes et réduire le gaspillage, la fraude et les abus dans le système. »

Peter M. Rivera, le commissaire du Département du travail, a déclaré : « Les améliorations du système d'indemnisation des travailleurs de New York profitent à tous ceux qui travaillent fort dans l'État. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418